



AVIS PUBLIC
aux personnes et organismes désirant s'exprimer
sur le projet de règlement d'amendement au règlement de construction
n° 2014-509 concernant l'ensemble du territoire

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 1^{er} avril 2014, le conseil municipal de la Municipalité du Canton de Shefford a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé « Règlement n°2014-509 amendant le règlement de construction n° 2005-421 de la Municipalité du Canton de Shefford ».

Description de la zone concernée :

- l'ensemble du territoire est concerné par une ou plusieurs dispositions du règlement.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de construction afin :

- de pouvoir exiger que l'émission de certains permis ou certificats d'autorisation soit assujéti à l'exigence de produire une étude géotechnique.

AVIS est par la présente donné de la **tenue d'une assemblée publique de consultation, le 6 mai 2014, à 19 h, à la Mairie du Canton de Shefford.**

Cette assemblée publique de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité. Ce projet ne comprend pas de dispositions devant faire l'objet d'une approbation référendaire.

Donné au Canton de Shefford, ce 9 avril 2014.

(s) *Sylvie Gougeon*

Sylvie Gougeon, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière